

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008039

Signataire : MG/PC

OBJET : Désignation des représentants au comité syndical du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5711-1 et L 2121-33,

Vu les statuts du syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne et notamment l'article 7,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers, en marche pour le changement» et Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les représentants suivants au Comité syndical du syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire.

- Titulaire : Brahim HEDJEM
- Suppléant : Eric PLEE

Le Maire